

OPI GNT  
OPI ACE  
Section 20



NOV 20 2013

21007413

**Briefing Note to the  
Minister of Public Safety and  
Emergency Preparedness**

**Note d'information au  
ministre de la Sécurité publique et  
de la Protection civile**

**Subject**

**Objet**

**KINGSTON PENITENTIARY CURRENT AND FUTURE USES**

**Issue:**

To provide an update regarding the current and future use of the Kingston Penitentiary facility.

**Background:**

The Kingston Penitentiary facility, including the Regional Treatment Centre, is comprised of 42 buildings dating from the institution's initial construction in 1835 through to the completion of the segregation unit in 2002. The last major retrofit conducted on site began in 1992 and was completed in 1998.

Kingston Penitentiary is designated as a National Historic Site, which includes the former Warden's residence (Correctional Service Canada (CSC) Museum/Heating Plant) and former Deputy Warden's residence (Isabel McNeill House).

Federal Heritage Building Review Office (FHBRO) Heritage Designations on the property are as follows:

- Classified: North Lodge, Main Cellblock; and
- Recognized: Administration Building, South Workshop, Guard Towers, East Workshop, and West Workshop.

Since the closure of the institution on September 30, 2013, CSC has partnered with both the United Way and Habitat for Humanity for the delivery of public tours. The tours administered by the United Way began October 2, 2013 and concluded October 20, 2013, during which time approximately \$170,000 was raised for the charity. The tours administered by Habitat for Humanity began November 4, 2013 and conclude November 18, 2013. No additional public tours will be undertaken.

**Interim Plans:**

Decommissioning of the penitentiary is required and could take up to two years. The decommissioning process consists of the removal of all security equipment, locking devices, security electronics, furnishings, and any other assets requiring removal in preparation for disposal. This process will occur concurrently with the temporary operation of the CSC National Record File Storage Facility.

Beginning April 1, 2014, CSC plans to temporarily facilitate the accommodation of the CSC National Record File Storage Facility in the former penitentiary buildings.

**Protected**

CSC/SCC 5006 (R-2007-03) (Word Version)

**Protégé**

- 2 -

On December 2010, Library and Archives Canada (LAC) announced that as part of the implementation of its New Service Model and return to its original mandate, the LAC Regional Service Centers will solely accept information resources of enduring value as of June 30, 2013. The above transformation requires CSC to transfer approximately 66,000 containers of non enduring information resources from existing LAC Regional Service Centres across Canada to a safe, secure and economical alternative storage site prior to June 30, 2015.

CSC's Executive Committee has recently approved the use of Kingston Penitentiary as an interim centralised storage location to manage CSC inactive holdings currently held at LAC, private storage and CSC locations across Canada. This initiative will be using the penitentiary buildings on an as-is basis to meet the record storage needs of CSC for a minimum of two years. This will allow CSC to go through the stored information and reduce the paper holdings through electronic documentation and develop a longer term strategy.

**Future Use:**

As we advance through the decommissioning of the facility, CSC will be in a better position to forecast a timeline for an official declaration of the site being surplus to its needs, at which point the site will be disposed of in accordance with the Treasury Board Directive on the Sale or Transfer of Real Property.

The following indicates the typical steps in the property disposal process:

1. Identify the proposed disposal project in the Investment Plan.
2. Analyze the property to determine whether it should be a Strategic or Routine Disposal.
3. Seek Ministerial approval in principle to officially declare the identified site as surplus.
4. For a Routine Disposal, engage Public Works and Government Services Canada (PWGSC) to commence disposal process.
5. For a Strategic Disposal, seek approval of the Assistant Deputy Minister Steering Committee on Strategic Disposals, arrange interest circulation and due diligence through PWGSC, and engage Canada Lands Corporation (CLC) to develop a business case demonstrating value enhancement potential and proceed with disposal strategy.
6. To obtain a share in the net proceeds from the sale or transfer of surplus real property custodians must:
  - a. have an approved investment plan;
  - b. reinvest the proceeds in real property, consistent with their approved investment plan;
  - c. satisfy the reporting requirements of the Treasury Board Reporting Standard on Real Property; and
  - d. ensure access to net proceeds is done through the expenditure management process.

**Next Steps:**

CSC will inform Central Agencies of its interim plan and the "to-be-determined" timeline for initiation of the disposal process. We will also keep you informed of the progress or issues as we proceed with our plan.



Don Head  
Commissioner  
November 18, 2013

**Protected**

c.c. ACCE; ACCS  
CSC/SCC 5009 (R-94-07)

**Protégé**

**Briefing Note to the  
Minister of Public Safety and  
Emergency Preparedness**

**Note d'information au  
ministre de la Sécurité publique et  
de la Protection civile**

**Subject**

**Objet**

**UTILISATION ACTUELLE ET FUTURE DU PÉNITENCIER DE KINGSTON**

**Question:**

Fournir une mise à jour sur l'utilisation actuelle et future du Pénitencier de Kingston.

**Contexte:**

Le Pénitencier de Kingston, qui regroupe le Centre régional de traitement, comprend 42 édifices érigés entre l'année de construction initiale de l'établissement, en 1835, et l'année d'achèvement de l'unité d'isolement, en 2002. Les derniers travaux de modernisation majeurs qu'a subis l'établissement ont débuté en 1992 et se sont terminés en 1998.

Le Pénitencier de Kingston est désigné lieu historique national, incluant la résidence de l'ancien directeur de l'établissement (Musée du Service correctionnel du Canada (SCC)/centrale thermique) et la résidence de l'ancien sous-directeur (Maison Isabel McNeill).

Voici les désignations du caractère patrimonial du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP) en relation avec les édifices se trouvant sur la propriété du pénitencier :

- Édifices classifiés : le pavillon Nord et le bloc cellulaire principal; et
- Édifices reconnus : le bâtiment administratif, l'atelier Sud, les tours de contrôle, l'atelier Est et l'atelier Ouest.

Depuis la fermeture de l'établissement, le 30 septembre 2013, le SCC s'est associé avec Centraide et Habitat pour l'humanité pour offrir des visites publiques de l'établissement. Les visites organisées par Centraide, qui ont permis d'amasser près de 170 000 \$ pour des œuvres de bienfaisance, ont commencé le 2 octobre 2013 et se sont terminées le 20 octobre 2013. Les visites organisées par Habitat pour l'humanité ont commencé le 4 novembre 2013 et se terminent le 18 novembre 2013. Aucune autre visite publique n'est prévue.

**Plans provisoires:**

La désaffectation nécessaire du pénitencier pourrait prendre jusqu'à deux ans. Le processus prévoit le retrait de toutes les pièces d'équipement de sécurité, des dispositifs de verrouillage, des appareils électroniques de sécurité, du mobilier et de tout autre bien devant être enlevé en vue de leur élimination. Il aura lieu conjointement avec l'exploitation temporaire du site national d'entreposage des dossiers du SCC.

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, le SCC prévoit héberger temporairement le site national d'entreposage des dossiers du SCC dans les édifices du pénitencier.

**Protected**

CSC/SCC 5006 (R-2007-03) (Word Version)

**Protégé**

En décembre 2010, dans le cadre de la mise en œuvre de son nouveau modèle de service et du retour à son mandat initial, Bibliothèque et Archives Canada (BAC) a annoncé que, à compter du 30 juin 2013, les centres de services régionaux de BAC n'accepteraient que les ressources d'information à valeur continue. Par suite de cette initiative de transformation, le SCC doit transférer l'équivalent d'environ 66 000 conteneurs de ressources d'information sans valeur continue actuellement entreposés dans les centres de services régionaux de BAC de toutes les régions du pays vers un site d'entreposage sûr, sécuritaire et économique avant le 30 juin 2015.

Le Comité de direction du SCC a récemment approuvé le recours au Pénitencier de Kingston en tant que site d'entreposage temporaire centralisé des ressources documentaires inactives du SCC, qui se trouvent actuellement dans des locaux de BAC, des sites d'entreposage privés et des locaux du SCC de toutes les régions du pays. Cette initiative prévoit l'utilisation des édifices du pénitencier dans leur état actuel pour répondre aux besoins d'entreposage du SCC, pendant une période minimale de deux ans. Cette mesure permettra au SCC de trier les données entreposées et de réduire les quantités de papier conservées, grâce à la numérisation des documents et à l'établissement d'une stratégie à plus long terme.

#### Utilisation future:

Au fur et à mesure que progressera la désaffectation du pénitencier, le SCC sera plus à même de prévoir un échéancier pour la déclaration officielle du site comme excédentaire à ses besoins, moment où il sera éliminé, conformément à la Directive sur la vente ou le transfert des biens immobiliers excédentaires du Conseil du Trésor.

Le processus d'aliénation des biens immobiliers excédentaires s'établit comme suit:

1. Préciser le projet d'aliénation proposé dans le plan d'investissement.
2. Analyser la propriété pour déterminer si l'on doit avoir recours à un processus stratégique ou courant d'aliénation.
3. Obtenir l'approbation de principe du ministre pour déclarer officiellement le site comme excédentaire.
4. Pour une aliénation courante, faire appel à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) pour entamer le processus d'aliénation.
5. Pour une aliénation stratégique, obtenir l'approbation du Comité directeur des sous-ministres adjoints sur les aliénations stratégiques, organiser la communication de l'avis d'intérêt et assurer la diligence raisonnable avec l'aide de TPSGC, et faire appel à la Société immobilière du Canada (SIC) pour rédiger une analyse de rentabilisation démontrant la valeur et le potentiel d'amélioration et aller de l'avant avec la stratégie d'aliénation.
6. Pour être admissibles aux produits nets de la vente ou du transfert des biens immobiliers excédentaires, les gardiens doivent:
  - a. avoir un plan d'investissement approuvé;
  - b. réinvestir le produit net dans des biens immobiliers, conformément à leur plan d'investissement approuvé en bonne et due forme;
  - c. satisfaire aux exigences de rapport selon la Norme sur l'établissement de rapports sur les biens immobiliers du Conseil du Trésor; et
  - d. assurer que l'accès aux produits nets se fait par l'intermédiaire du processus de gestion des dépenses.

Protected

c.c. CACE; CASC  
CSC/SCC 5009 (R-94-07)

Protégé

**Prochaines étapes:**

Le SCC informera les organismes centraux de son plan provisoire et de l'échéancier à déterminer pour l'initiation du processus d'aliénation. Nous vous tiendrons aussi informé des progrès réalisés ou des difficultés rencontrées, au fur et à mesure de la mise en œuvre de notre plan.



Don Head  
Commissaire  
18 novembre 2013

Protected

c.c. CACE; CASC  
CSC/SCC 5009 (R-94-07)

Protégé